

La Communauté de Communes du Pont du Gard lutte contre l'isolement



A qui s'adresse ce service

A toute personne résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard, **de plus de 70 ans** ou bénéficiant des **minimas sociaux**.

Comment utiliser le service de T.A.D ?

1 Inscription

- Retirez le dossier d'inscription dans votre mairie.
- Adressez votre dossier complété en y joignant 2 photos d'identité et les justificatifs demandés :
 - soit par voie postale à l'adresse :
*Communauté de Communes du Pont du Gard
21 bis Avenue du Pont du Gard 30210 Remoulins*
 - soit en le remettant à l'accueil de la Communauté de Communes du Pont du Gard :
du lundi au vendredi, de 8h30-12h / 13h30-17h.
- Vous recevrez votre carte d'utilisateur par voie postale, directement à votre domicile.

2 Réservation

- Chaque transport nécessite une réservation.
- Les **réservations doivent être faites 7 jours à l'avance**, par téléphone **au 04.66.37.65.82**, du lundi au vendredi, de 14h à 17h.

La Communauté de Communes du Pont du Gard lutte contre l'isolement

T.A.D.

Transport A la Demande

Tarifs

- Zone 1 : Territoire CCPG 4€ l'aller / 7€ l'aller-retour**
(Aramon, Argilliers, Castillon-du-Gard, Collias, Comps, Domazan, Estézardes, Fournès, Meynes, Montfrin, Pouzilhac, Remoulins, St-Bonnet du Gard, St-Hilaire d'Ozilhan, Théziers, Valliquières, Vers-Pont du Gard)
- Zone 2 : 15€ l'aller-retour**
(Bagnols sur Cèze, Les Angles, Uzès
Beaucaire, Marguerittes)
- Zone 3 : 20€ l'aller-retour**
(Avignon et Nîmes)

